

## Chapitre 1 : Règlement du concours

1. Le concours « Step By Step » est organisé par la S.A. Colruyt Group, dont le siège social est établi à Edingensesteenweg 196, 1500 Halle, TVA BE0400.378.485 (ci-après dénommée « Colruyt Group »). Il est ouvert à tous les parents en Belgique. Les participants doivent disposer d'un profil Instagram public valable ainsi que d'une carte Xtra.

2. Ce concours se déroule du 10/02/2021 à 00 h 01 au 21/02/2021 à 23 h 59.

3. Toutes les infos et conditions du concours sont consultables sur <https://www.colruytgroup.com/wps/portal/cg/fr/accueil/histoires/speelstapvoorstap/playstepbystep>. Pour que leur participation soit valable, les participants doivent prendre une photo ou vidéo originale avec le filtre Instagram présent sur le profil Instagram de Colruyt Group. Ils doivent ensuite poster la photo ou vidéo dans leur fil Instagram ou leurs Stories Instagram et taguer Colruytgroup (@colruytgroup). Un jury Colruyt Group sélectionnera les 10 photos les plus originales parmi toutes celles envoyées.

4. Seront déclarés gagnants les parents ayant posté une photo ou vidéo sur Instagram avec le filtre présent sur le profil @colruytgroup selon un jury Colruyt Group, composé de collaborateurs marketing de Colruyt Group et CCX. 10 gagnants seront désignés au total. Le jury évaluera librement et objectivement les photos ou vidéos et ne sera aucunement contraint de motiver sa sélection, qu'elle soit positive ou négative. Les gagnants seront informés au plus tard le 23/02/2021.

5. Une seule participation par profil Instagram est acceptée. En ce qui concerne la validité des participations, il ne sera pas tenu compte des participations incomplètes ou erronées, ni des photos ou vidéos postées par un autre biais qu'Instagram. Seule la première participation de chaque profil Instagram sera prise en compte. Lorsque les gagnants seront contactés, Colruyt Group leur demandera leur adresse pour éviter que 2 membres de la même famille ne soient sélectionnés. Dans l'éventualité où 2 gagnants figurent dans la même famille, seule le profil Instagram ayant posté la photo en premier sera déclarée gagnant et un autre profil Instagram sera sélectionné.

6. Le prix à remporter est un bon Xtra d'une valeur de 100€ (qui sera chargé automatiquement sur la carte Xtra après l'annonce des gagnants). Ce prix n'est ni cessible, ni échangeable en espèces ou autres avantages en nature.

7. Si des mineurs sont présents sur la photo Instagram publiée, le propriétaire du profil participant est censé informer les parents ou le tuteur légal de sa participation au concours. En publiant la photo en ligne dans le cadre de ce concours, nous supposons que vous avez obtenu le consentement de chaque personne, ou du parent / tuteur dans le cas d'un mineur, sur la photo pour l'utiliser dans ce contexte. Étant donné que nous publierons la photo des gagnants sur le profil Instagram de Colruyt Group, vous avez également besoin d'une autorisation distincte pour cela. Nous supposons que vous les avez également obtenus.

8. À la fin du concours, un collaborateur de Colruyt Group contactera les gagnants sur leur messagerie Instagram. Les gagnants seront contactés au plus tard le 23/02/2021 via le profil Instagram sur lequel la photo a été postée. Les photos/vidéos gagnantes pourront être repostées sur les médias sociaux de Colruyt Group. Si un gagnant ne réagit pas dans les 5 jours, il perd son droit au prix. Le gagnant perd également son droit au prix s'il ne le retire pas dans les 2 mois après la fin du concours, à moins qu'un autre délai ou une autre procédure ne soit mentionné lors du concours.

9. Toutes les personnes qui ont collaboré directement à l'organisation ou à la diffusion de ce concours ne sont pas autorisées à y participer.

10. La participation à ce concours requiert la collecte et le traitement de données personnelles du participant dans le cadre du déroulement et de la mise en œuvre du concours tels qu'ils sont décrits dans la déclaration de confidentialité du concours. La déclaration de confidentialité d'Xtra s'applique (<https://monxtra.be/xtra/fr/declaration-de-confidentialite>). D'autres informations concernant les données personnelles dans le cadre de ce concours se trouvent au chapitre 2 du présent règlement du concours.

11. Colruyt Group se réserve le droit de modifier le concours ou son déroulement si des circonstances imprévues ou indépendantes de sa volonté le justifient. Elle ne peut être tenue responsable si, à la suite de circonstances indépendantes de sa volonté, le concours doit être interrompu, reporté ou annulé ou si certaines modalités de ce concours doivent être modifiées.

12. En cas d'abus, de tricherie, de fraude ou si les circonstances l'exigent, Colruyt Group se réserve expressément le droit (a) d'exclure purement et simplement du concours le(s) participant(s) concerné(s) ou (b) de le modifier en tout ou en partie, de le reporter, de l'écourter ou de l'annuler.

13. Colruyt Group n'est pas responsable des perturbations, pannes ou autres problèmes imprévus découlant de votre connexion Internet ou de tiers.

14. La participation à ce concours implique l'acceptation inconditionnelle du présent règlement. Aucune contestation relative à celui-ci ne sera prise en considération. La simple participation à ce concours implique l'acceptation sans aucune réserve des conditions applicables.

15. Ce règlement est soumis au droit belge, à l'exclusion du droit privé international et de la Convention de Vienne sur la vente internationale de marchandises. Tout litige relatif à l'application du présent règlement est du ressort exclusif des tribunaux de Bruxelles.

## **Chapitre 2: Déclaration de confidentialité**

Les photos des gagnants seront publiées sur le profil Instagram de Colruyt Group. Vous pouvez toujours demander à supprimer votre photo via les options de contact ci-dessous. Si vous faites partie des dix gagnants, votre photo apparaîtra également dans les Stories Instagram de Colruyt Group. Votre photo sera supprimée de cette archive une fois que vous aurez reçu votre prix. En téléchargeant votre photo, vous savez que vos données / photo seront stockées en dehors de l'EEE par Instagram.

Les gagnants seront invités à saisir le nom et l'adresse e-mail du profil Xtra via le chat Instagram afin de pouvoir attribuer le prix. Nous avons besoin de ces informations pour pouvoir remettre le prix à la bonne personne.

Toutes les données seront supprimées des Stories Instagram immédiatement après la fin du concours. Cependant, les photos publiées resteront sur la page Instagram de Colruyt Group pendant 24 heures.

Les participants ont le droit de demander à consulter, corriger, supprimer et transférer leurs données et le droit de restreindre le traitement. En outre, le participant peut s'opposer au traitement de ses données, notamment lors du traitement pour des communications marketing. Le participant peut toujours contacter le délégué à la protection des données de Colruyt Group pour toute réclamation, question et exercice de ses droits à l'adresse de : [privacy@colruytgroup.com](mailto:privacy@colruytgroup.com), mais le participant a également le droit de contacter l'Autorité de protection des données en cas de réclamation.